



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DU LOIRET

Direction départementale  
de la protection des populations

Service de la sécurité de l'environnement industriel

Affaire suivie par : Céline GAVELLE

Téléphone : 02.38.42.42.85

Courriel : celina.gavelle@loiret.gouv.fr

Référence : RISQUES TECHNOLOGIQUES\CPE DECHETS\CSDU  
CLIS-CSS\CSS UTOM SARAN \REUNIONS CSS\REUNION 2018\  
VCR CSS UTOM SARAN 18 10 2018

### **Commission de Suivi de Site (CSS) de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères Compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2018**

Sous la présidence de M. Patrick GIRAUD, Directeur de la Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret, étaient présents :

#### Collège « Administrations de l'Etat » :

- M. Vincent MIOSSEC, Inspecteur de l'environnement, DREAL Centre-Val de Loire-Unité départementale du Loiret
- Mme Caroline NICOLAS, représentant Mme Annaïg HELLEU, Responsable du pôle santé publique et environnementale, ARS-Délégation départementale du Loiret
- M. Gilles NAGOT, Adjoint au Chef de Service de la sécurité de l'environnement industriel, Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret
- Mme Céline GAVELLE, Chargée d'études risques, section risques technologiques, service de la sécurité de l'environnement industriel, Direction Départementale de la Protection des Populations du Loiret

#### Collège « Collectivités territoriales » :

- M. Bernard DUGALLEIX, Conseiller municipal de la commune de Saran

#### Collège « Exploitants » :

- M. Laurent BACHIMONT, Directeur de secteur, société ORVADE
- M. Franck IPPOLITI, Directeur d'unité opérationnelle incinération/mâchefers, société ORVADE
- Mme Sylvie KEIB, Directrice d'unité opérationnelle tri/DASRI, société ORVADE

#### Collège « Salariés » :

- Mme Nathalie PIFFERA, déléguée syndicale, société ORVADE
- M. Yoann PERRIN, délégué syndical, société ORVADE

#### Collège « Riverains » :

- M. Hubert DUPIRE, membre de l'association "Loiret Nature Environnement"
- M. Roger RUFFIER, particulier

Adresse postale : 181, rue de Bourgogne – 45042 ORLEANS CEDEX 1

Bureaux : Cité Coligny – 131, faubourg Banner – bâtiment C1 – ORLEANS - Standard : 02.38.91.45.45 – Télécopie : 02.38.42.43.42

Site internet : [www.loiret.gouv.fr](http://www.loiret.gouv.fr)

**Personnalité qualifiées :**

- M. Thibaut PAIN, Directeur de la gestion des déchets, Orléans Métropole

**Autres participants :**

- Mme Laurence DUDOIT, service gestion des déchets, Orléans Métropole

**Etait absent et excusé :**

- M. Thierry COUSIN, Vice-président d'Orléans Métropole
- M. Alain TOUCHARD, Conseiller départemental du Canton d'Orléans 3
- M. José SANTIAGO, Conseiller municipal de la commune de Saran
- Mme Muriel BOUTIN, Direction de l'environnement, service prévention des risques et éducation à l'environnement, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Claire JORY, Direction de l'environnement, chef du service prévention des risques et éducation à l'environnement, Conseil Régional Centre-Val de Loire

### Ordre du jour

1. Visite de l'usine de traitement des ordures ménagères
2. Désignation des membres du bureau de la CSS
3. Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 18 décembre 2017
4. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2017 par la société ORVADE
5. Action des services de l'État
6. Questions diverses et échanges avec l'assemblée

**1. Visite du site**

M. GIRAUD ouvre la séance. Un tour de table de présentation des membres de la CSS est effectué avant la visite de l'Usine de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM) réalisée en préalable à la réunion.

**2. Désignation des membres du bureau de la CSS**

M. GIRAUD informe les membres de la CSS que le mandat de 5 ans des membres ayant pris fin, par arrêté préfectoral du 13 août 2018 la composition de la CSS a été renouvelée.

Les membres du bureau doivent être désignés lors de cette réunion.

Sont désignés membres du bureau :

Collège	Représentant
Administrations de l'Etat	Inspection des installations classées, DREAL Centre, UD45
Collectivité Territoriales	M. Bernard DUGALLEIX, Conseiller municipal de Saran
Exploitants	M. Laurent BACHIMONT, Directeur d'usine, société ORVADE
Salariés	M. Yoann PERRIN, Délégué syndical, société ORVADE
Riverains	M. Hubert DUPIRE, Membre de l'association "Loiret Nature Environnement"

### **3. Approbation du compte rendu de la réunion de la CSS du 18 décembre 2017**

M. GIRAUD soumet le compte rendu de la réunion de la CSS du 18 décembre 2017 à l'approbation des membres de la CSS.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **4. Présentation du rapport d'activité du site de l'année 2017 par la société ORVADE**

M. Laurent BACHIMONT présente le bilan d'activité du site de l'année 2017 à l'aide d'un diaporama (joint à ce compte-rendu).

- **Présentation générale du site de sa construction en 1993 à l'année 2017 (p.4 à p.5 du diaporama)**

M. BACHIMONT rappelle les activités du site, à savoir :

#### **Incinération :**

- des Déchets Ménagers Résiduels, des Déchets Industriels Banals (DIB), des Déchets « incinérables » des déchetteries et des refus de tri (capacité annuelle de traitement de l'UTOM de 115 000 tonnes) ;
- de Déchets d'Activité de Soins et Risques Infectieux (DASRI) et de Déchets Confidentiels (capacité annuelle de 4 000 tonnes).

#### **Tri :**

- déchets recyclables (papier, gros de magasin, emballages ménagers résiduels, plastiques, aciers et aluminium) issus des collectes sélectives, apports volontaires, porte à porte et apport des déchetteries. Capacité annuelle 22 300 tonnes en 3 postes.

M. RUFFIER s'interroge sur les travaux effectués en 2009 de mise aux normes du traitement des NOx (Oxyde d'Azote) dans les fumées. Il suppose qu'avant cette date le site n'était pas conforme.

M. BACHIMONT précise que l'installation était conforme avant cette date mais que la réglementation ayant évolué la mise aux nouvelles normes étaient nécessaires.

Mme DUDOIT indique que ces nouvelles normes sont assez récentes.

M. BACHIMONT explique que la réglementation actuelle est de 200 mg/m<sup>3</sup> et devrait passer à terme à 80 mg/m<sup>3</sup>. Celui-ci expose le processus pour traiter les NOx.

- **Présentation de la situation administrative de 1993 à 2017 (p.6 du diaporama)**

La situation administrative du site est inchangée depuis la réunion de la CSS de 2017.

- **Présentation des différents arrêts techniques (p.7 à p.10 du diaporama)**

M. BACHIMONT indique qu'en 2017 il y a eu 5 arrêts techniques non programmés à cause de fuite.

M. RUFFIER demande si l'emplacement du turbo alternateur a été surélevé afin de plus être impacté en cas d'inondation.

M. BACHIMONT précise que le site n'étant pas en zone inondable, il n'y a pas d'obligation de le faire. En outre, l'assureur a imposé qu'il soit refait à l'identique. Pour le surélever, l'étude et les travaux auraient engendrés une reprise de l'activité 6 mois plus tard et des coûts supplémentaires de pertes d'exploitation. La crue étant centennale, il est peu probable que cet événement se reproduise.

- Présentation des faits marquants sur l'année 2017 (p.11 à 17 du diaporama)

- Détection de la radioactivité :

- \* Pour les Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI)

- 9 déclenchements de la balise de contrôle de la radioactivité :
  - dont 7 bacs qui ont suivi une décroissance permettant de les accepter à j+1 ou j+2
  - dont 2 bacs qui ont nécessité l'intervention d'une société compétente pour réaliser une caractérisation du déchet et une recherche du radioélément, afin d'indiquer le temps de décroissance et la date à laquelle le déchet peut être traité.

- \* Pour les Ordures Ménagères (OM) et les Déchets Banals Industriels (DIB)

Il n'y a eu aucun déclenchement de la balise de contrôle pour l'année 2017.

- Incidents et incendies (p.12 à p.13)

Mai 2017 : la découverte d'un pistolet-mitrailleur type mini-UZI 9 mm sur le tapis de tri des corps plats. La police municipale a été appelée pour la prise en charge de l'arme.

M. DUGALLEIX demande si l'arme était en état de marche.

M. BACHIMONT précise qu'il n'y a avait pas de chargeur. Toutefois, dans tous les cas le site doit être sécurisé et cela impose un arrêt de l'exploitation.

Juillet 2017 : un feu couvrant sur le tas de déchets accumulés au niveau du rond point d'accès à la plate-forme des mâchefers.

M. RUFFIER demande si cet accès peut être fermé.

M. BACHIMONT explique que l'accès du côté de la plate-forme a été fermé.

Août 2017 : la réception d'un chargement de DASRI de la société TRADEHOS (Groupe GC) non conforme en la présence de M. Caminade, inspecteur des transports de la DREAL Centre-Val de Loire, présent sur site pour effectuer des contrôles inopinés des transporteurs de DASRI. Une déclaration à l'ARS a été faite.

Un protocole d'urgence a été mis en place pour limiter les risques sanitaires et traiter les déchets. Mme NICOLAS précise que le transporteur étant une société domiciliée à Paris, l'ARS du Centre-Val de Loire n'est pas compétente pour contrôler cette société. Le dossier a donc été transmis à l'ARS d'Ile de France. Un courrier avait déjà été adressé à cette société en 2015.

Août 2017 : la constatation d'un dégagement de fumée lors du vidage d'une benne de Multi-déchets au niveau du chauffeur et du conducteur d'engin.

Octobre 2017 : le départ de feu dans le stockeur du Gros de magasin, rapidement circonscrit par les équipes du site.

M. BACHIMONT présente les statistiques relatives aux accidents de travail des employés du site. Il explique que de nouveaux délégués du personnels ont été élus pour siéger au Comité Social et Economique (CSE), nouvelle instance au sein de la société.

- Organisation de travail (p.13 à p.15)

Il indique que l'incendie du centre de tri AEC à Nantes a engendré :

- l'apport de 6 400 tonnes de collecte sélective supplémentaire ;

- la mise en place d'une 3ème équipe de tri de nuit ;
- la réorganisation en urgence des équipes d'exploitation et de maintenance ;
- le recrutement de 6 emplois temps plein (ETP) pour une période de 24 mois environ, en CDD ou en tant qu'intérimaire.

Le maintien du projet santé qualité de vie au travail a permis de diminuer l'absentéisme.

- Les évolutions des installations

L'installation d'une machine permettant de capter les plastiques souples a permis d'améliorer le tri.

- Les évolutions contractuelles

La certification 50 001 dont l'objectif est d'améliorer la performance énergétique et de réduire la Taxe Générale sur les Activités polluantes (TGAP), a été mise en place.

- Aspect réglementaire (p.16 à p.18)

Celui-ci expose les 6 non-conformités de niveau 1 relevées lors de la visite de contrôle de l'inspection des installations classées du 20 juillet 2017.

- Présentation du bilan d'activité de 2017 (p.19 à p.49 du diaporama)
  - Fonctionnement des équipements

M. BACHIMONT indique que les lignes 1 et 2 ont eu une disponibilité de plus de 90 %. Celle-ci est en augmentation par rapport à l'année 2016.

Le groupe turbo alternateur a eu une disponibilité de 96,98 % contre 53,81 % en 2016 (suite aux inondations).

M. BACHIMONT présente :

### le tableau de l'évolution de la Performance énergétique de l'installation (Pe).



- Les déchets réceptionnés (p.21 à 27 du diaporama)

### Historique des déchets réceptionnés depuis 2011 en tonnes

#### Historique déchets réceptionnés depuis 2012 - en tonnes

	Déchets ménagers incinération DMR [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des communes [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des déchetteries [ tonnes ]	Déchets d'Activités Economique (ex DIB) [ tonnes ]	Déchets d'Activités de Soins et Déchets confidentiels [ tonnes ]	Déchets à trier [ tonnes ]	Totaux [ tonnes ]
2012	87 696	2 452	9 171	4 282	2 710	13 639	119 950
2013	87 192	1 544	12 377	3 929	2 587	15 910	123 539
2014	89 041	2 331	14 795	4 243	2 793	16 103	129 306
2015	85 887	2 090	14 333	5 300	2 879	16 474	126 963
2016	74 818	1 801	14 012	5 484	2 114	15 975	114 204
2017	79 925 -6.94%	2 081 -0.43%	14 435 +0.71%	6 405 +58.58%	2 430 -15.60%	17 419 +5.74 %	124 695 -1.79%

Source : Sté Orvade

La société TRADEHOS ne confiant plus ses déchets à traiter à la société ORVADE, le tonnage des DASRI a baissé.

La hausse du tonnage des déchets à trier est due au déchet en provenance du centre de tri incendié implanté dans le département de Loire Atlantique.

Mme NICOLAS souhaite savoir ce que sont les déchets confidentiels.

M. BACHIMONT explique qu'il s'agit de déchets en provenance de sociétés (ex : banque..) ou de bases militaires qui considèrent ces déchets comme confidentiels (ex : déchets contaminés car tracés).

Mme DUDOIT précise que les déchets en provenance des douanes peuvent être également des déchets confidentiels.

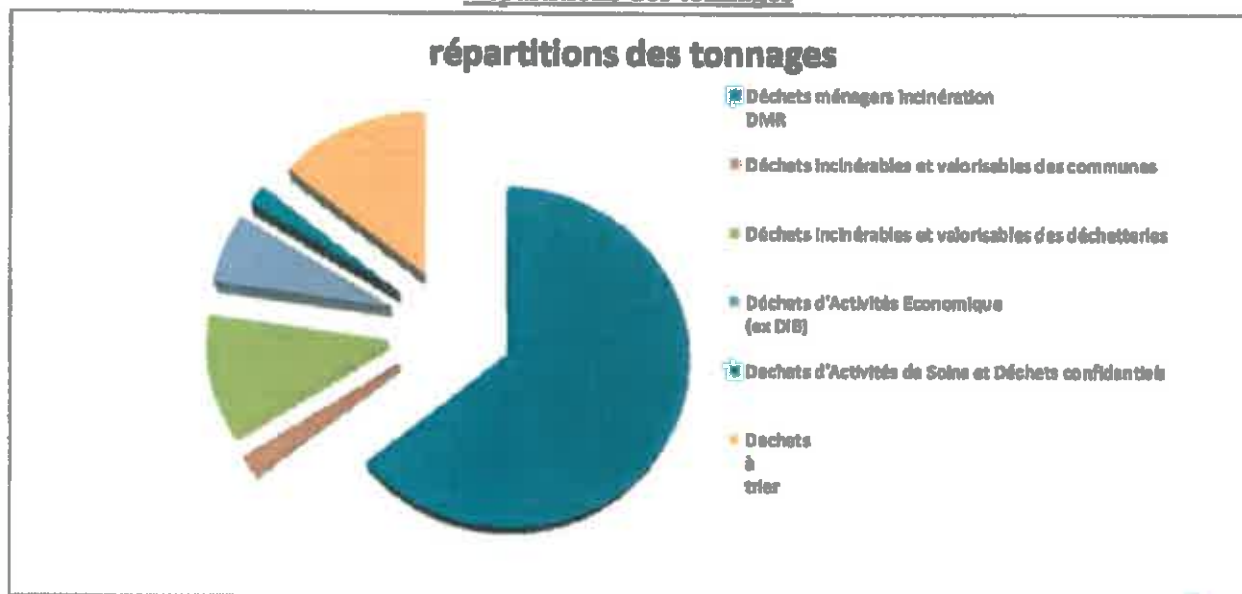
M. RUFFIER demande s'il s'agit des saisies des douanes.

M. BACHIMONT indique que cela peut être des médicaments contrefaits. Lorsque les quantités sont très importantes ces déchets sont directement mis dans la fosse du site.

\* Tonnages et origine des déchets

M. BACHIMONT présente les répartitions des tonnages et l'origine des déchets.

Répartitions des tonnages



Source : Sté ORVADE

Origine des déchets pour l'année 2017

	Déchets ménagers incinération DMR [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des communes [ tonnes ]	Déchets incinérables et valorisables des déchetteries [ tonnes ]	Déchets d'Activités Economique (ex DIB) [ tonnes ]	Déchets à trier [ tonnes ]
<b>Total reçu</b>	<b>79 928</b>	<b>2 081</b>	<b>14 435</b>	<b>8 408</b>	<b>17 419</b>
<b>Loiret</b>	<b>76 869</b>	<b>2 081</b>	<b>14 435</b>	<b>6 890</b>	<b>15 858</b>
<b>Loir-et-Cher</b>	<b>2 764</b>			<b>165</b>	
<b>Indre et Loire</b>					
<b>Loire Atlantique</b>	<b>292</b>				<b>1 559</b>
<b>Eure et Loire</b>				<b>803</b>	
<b>Cher</b>				<b>100</b>	
<b>Yonne</b>				<b>742</b>	
<b>Sarthe</b>				<b>5</b>	

	Déchets d'Activités de Soins et Déchets confidentiels [ tonnes ]
<b>Total reçu</b>	<b>2 430</b>
<b>Région centre</b>	<b>1 960</b>
<b>Région Bourgogne</b>	<b>301</b>
<b>Région Pays de Loire</b>	<b>54</b>
<b>Région Îles de France</b>	<b>89</b>
<b>Loiret Déchets Confidentiels</b>	<b>56</b>

Source : Sté ORVADE

**\* Déchets valorisables**

**Détails réceptionnés pour le tri**

	collecte Multimatériaux Agglo [ tonnes ]	Collecte Sélective Beaugency [ tonnes ]	Collecte Sélective Chateaufort [ tonnes ]	Collecte Sélective Carène [ tonnes ]	Total [ tonnes ]
2013	12 946	1 025	1 371	0	15 761
2014	13 312	1 081	1 614	0	16 103
2015	13 513	1 099	1 645	218	16 474
2016	12 870	1 148	1 697	259	15 974
2017	12 626 -1.80%	1 178 +2.81 %	2 055 +21.10%	1 560 +802.32 %	17 419 +9.05 %

Source : Sté ORVADE

- Déchets dangereux produits (p.28 du diaporama)

M. BACHIMONT expose l'historique des déchets produits depuis 2010.

Pour 2017, la quantité de cendres produites est de 1 908 tonnes, celle des REFIOMS est de 1 485 tonnes. Les REFIOMS sont envoyés dans un site de traitement à l'est de la France et sont intégrés dans la fabrication de bicarbonate utilisé dans l'industrie.

- Valorisations des matières (p.29 du diaporama)

M. BACHIMONT présente le tableau de la valorisation réalisée par matière.

**Tableaux des tonnages des Déchets triés et incinérés**

**Tri**

	2017	T. matières / T. triés
papers journaliers	7686	41.9%
cartons cartonnettes	2649	14.5%
ferailles	724	3.9%
non ferreux	60	0.3%
Briques alimentaires	354	1.9%
PET	1578	8.6%
PEHD	509	2.8%

**Incinération**

	2017	T. Mâchefers / T. déchets incinérés
mâchefers (production)	22036	20.4%

	2017	T. matières / T. de mâchefers
ferailles	1647	4.8%
non ferreux	112	0.7%

Source : Sté ORVADE

M. RUFFIER souhaite connaître le type de valorisation réalisée avec les mâchefers.



M. BACHIMONT explique que les mâchefers peuvent être utilisés pour les sous-couches de voiries ou intégrés dans les talus de voiries. Toutefois, ils ne peuvent être utilisés pour des voiries en zone inondable.

- Valorisation énergétique (p.30 du diaporama)

M. BACHIMONT indique que la production d'électricité est vendue sur le marché libre à la société ALPIC. La production est en légère baisse en raison d'arrêts techniques plus longs des lignes.

**Tableau de l'électricité en MWh en 2017**

	2017	2015
Electricité produite	49 966	50 663
Electricité vendue	39 358	40 676
Electricité achetée	202	190
Taux de valorisation	21.23%	19.71%
Electricité consommée	10 211	10 176
Electricité achetée / consommée	1.98%	1.87%
Electricité vendue / produite	78.77%	80.29%

Source : Sté ORVADE

- Contrôles réglementaires (p.31 à 47 du diaporama)

\* Les rejets liquides

Les dépassements du débit journalier correspondent à des périodes d'arrêts techniques et de dysfonctionnement d'une vanne de purges sur une des chaudières.

\* Les rejets des eaux pluviales

M. BACHIMONT indique que les deux analyses effectuées présentent un résultat en limite de détection.

\* Les eaux souterraines

**Emplacement des points de prélèvements**



Source : Sté ORVADE

M. BACHIMONT explique que les taux de chlorure relevés au piézomètre 1, situé en amont du site et les piézomètres 2 et 3, implantés en aval, augmentent régulièrement depuis des années. Le taux de carbone organique total (COT) présent sur les piézomètres en aval se retrouve en amont. L'activité de l'installation n'a pas d'impact sur les eaux souterraines.

M. RUFFIER remarque qu'en 20 ans les taux de Chlorure.

M. MIOSSEC précise que les mêmes évolutions des teneurs en chlorure sont observés en amont et en aval du site, ce qui ne permet pas de conclure sur un impact de l'installation sur les teneurs en chlorure présents dans les eaux souterraines.

#### \*Les rejets atmosphériques

M. BACHIMONT explique que l'ensemble des paramètres est inférieur aux limites réglementaires.

M. DUPIRE s'interroge sur le taux d'Oxyde d'Azote (NOx) présent dans les rejets atmosphériques.

M. BACHIMONT indique que le tableau p.39 représente les seuils semi-horaires et non la valeur moyenne par jour. La valeur moyenne par jour à respecter est actuellement de 200 mg/Nm<sup>3</sup> et passera à 80 mg/Nm<sup>3</sup> à moyen terme.

M. BACHIMONT explique qu'une cartouche de la ligne 1 sur la période du 27 mars au 25 avril a été déclarée indisponible en raison d'anomalies techniques de fonctionnement du préleveur. Un problème sur le compteur de gaz ne permettait pas d'avoir une représentativité du volume prélevé et engendrait des données peu fiables pour calculer la valeur de dioxines sur la période.

M. RUFFIER remarque qu'il existe une différence entre les lignes 1 et 2 pour les taux d'acide chlorhydrique et de carbone organique total présents.

M. BACHIMONT précise que les deux lignes ne fonctionnent jamais de manière identique.

M. DUPIRE souhaite savoir le type de déchets susceptible d'engendrer un pic du taux d'acide chlorhydrique.

M. BACHIMONT indique que les plastiques et les PVC peuvent entraîner une hausse de ce taux. Toutefois, cela reste limité dans le temps.

#### \* Les mâchefers (p.41 à 42 du diaporama)

Les mâchefers sont contrôlés avant leur exportation. Les mesures sont faites sur des mâchefers bruts. Les contrôles sont conformes aux seuils autorisés. Les mâchefers de type 1 et 2 sont utilisés pour la réalisation des enrobés des routes.

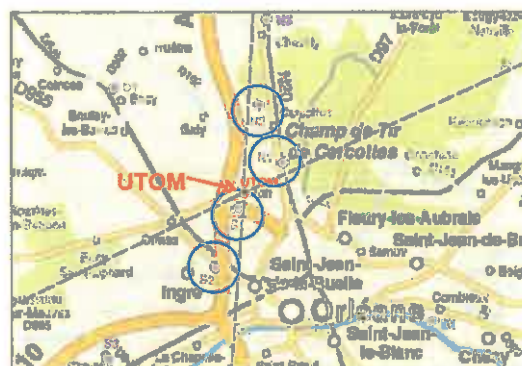
Les mâchefers sont évacués vers la plate-forme de traitement de mâchefers de la société SETRAD à SARAN.

#### \* Plan de surveillance dans l'environnement (p.48 à 53 du diaporama)

La campagne 2017 a été réalisée par Lig'Air entre le 5 janvier 2017 et le 6 mars 2017.

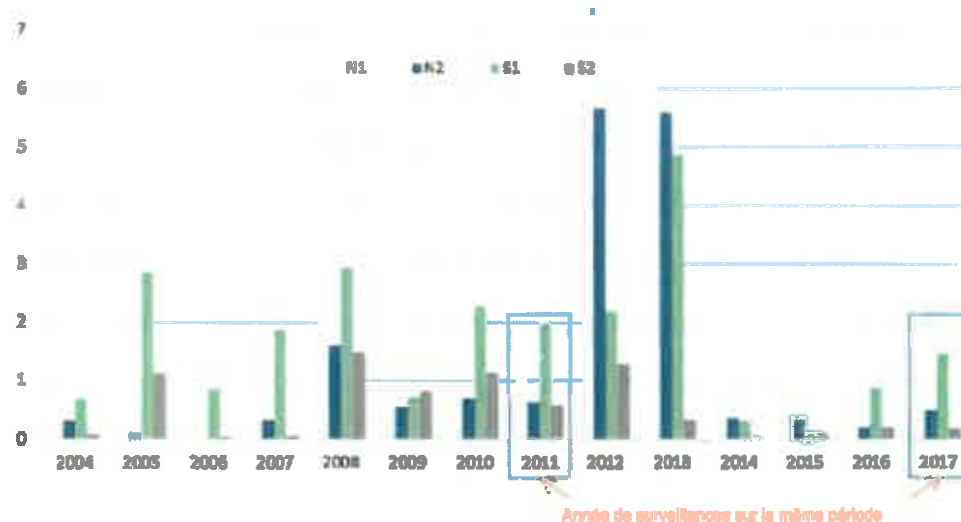
M. BACHIMONT précise que les points de prélèvements sont identiques tous les ans. Les points de mesures sont : N2, N1, S1 et S2.

#### Points de mesures



Source : Sté ORVADE

### Evolution des dioxines et furannes depuis 2004



Les sites N1 et S1 sont situés à environ 1 km de l'UTOM.  
Les sites N2 et S2 sont situés à environ 4 km de l'UTOM.

Source : Sté ORVADE

Pour l'année 2017, les valeurs des dioxines et des furannes sont très basses. Les équivalents toxiques calculés en 2017 sont comparables à ceux de 2016 et font partie des niveaux les plus faibles enregistrés depuis le début des mesures en 2005.

Les niveaux de polluants normés (plomb, arsenic, cadmium, nickel) sont inférieurs aux normes. Pour le plomb, le taux maximum hebdomadaire enregistré représente moins de 2 % de la valeur annuelle de ce polluant.

Comme pour les années précédentes, le zinc reste l'élément le plus présent en 2017. Les niveaux de l'ensemble des métaux lourds surveillés restent relativement stables à l'exception du zinc qui enregistre des concentrations maximales atteignant près de 300 ng/m<sup>3</sup>.

M. DUGALLEIX s'interroge sur cette hausse du zinc.

M. BACHIMONT indique que le site émet peu de zinc. Il est probable que cela provienne d'un autre site ou d'un brûlage sauvage. L'impact de l'exploitation de l'UTOM est faible sur l'environnement.

M. MIOSSEC relève que les émissions du site en 2017 ne comportent pas de dépassement en zinc. Les prélèvements sont faits sur les cheminées. Il est donc peu probable que cette hausse soit issue du site.

La campagne de l'année 2018 s'est déroulée de mars à avril. Les points de prélèvements sont les mêmes qu'en 2017.

- **Présentation des projets 2018**

Les projets 2018 portent sur :

- la sécurisation du site par extension de la vidéosurveillance
- la mise en place de la norme ISO 50 000
- finalisation du dossier sinistre
- projet VALSEC (projet d'unité de déshydratation de produits laitiers invendus afin d'en faire de l'alimentation pour les veaux) (projet 2019-2020)
- Lancement du renouvellement du contrat d'exploitation du site par Orléans Métropole. La délégation de service finira le 31 octobre 2018.

## **5. Les actions des services de l'État**

M. MIOSSEC rappelle le rôle de l'inspection des installations classées.

Celui-ci indique qu'un arrêté préfectoral a été pris en 2018 afin de modifier le calcul des garanties financières imposées à l'exploitant, soit un nouveau montant des garanties financières porté à 532 938 euros. En effet, l'inspection des installations classées avait constaté lors de sa visite du site que le volume maximal de déchets présents en fosse était de 2 500 tonnes alors que le tonnage autorisé est de 1 600 tonnes.

Le 15 mai 2018, la société Orvade a déposé un porter à connaissance relatif au traitement de déchets en provenance du site Arc-en-ciel implanté dans le département du 44. Les différents conseils régionaux ont été consultés. Le conseil régional du Centre-val de Loire a émis un avis favorable à cette demande.

Le 20 juillet 2017, une visite d'inspection a été effectuée. Celle-ci a permis de relever 6 non conformités dont 2 de niveau 1. Ces non-conformités ont été présentées lors de la dernière réunion de CSS.

Le rapport d'inspection a été transmis le 27 juillet 2017 à l'exploitant. Celui-ci a apporté des éléments de réponses le 13 octobre 2017 permettant de lever les non-conformités.

M. MIOSSEC indique que la plate-forme de mâchefers a fait l'objet d'une inspection le 20 juillet 2017. Aucune non conformité n'a été relevée.

Le 10 juillet 2018, l'inspection des installations classées a procédé à une nouvelle visite du site qui a permis de 7 non-conformités :

- des équipements installés sur le site ne sont pas conformes à la zone ATEX ;
- la vérification complète du nouveau paratonnerre (PDAn°2) n'a pas été réalisée par un organisme distinct de l'installateur dans les 6 mois suivant sa pose. Les puits de terre ne sont pas correctement entretenus (un puits de terre cassé, un autre à nettoyer) ;
- l'exploitant n'a pas réalisé d'analyse des eaux pluviales du site sur les paramètres MES, DBO5 (demande biochimique en oxygène), DCO (demande chimique en oxygène), HCT (hydrocarbures totaux) au 1<sup>er</sup> septembre 2018 ;
- plusieurs dépassements notables entre septembre 2017 et mai 2018 sont observées sur les rejets d'eaux usées pour les paramètres suivants : Cd, MES, Pb, Cu, Zn ;
- la surveillance environnementale réalisée autour de l'UTOM est incomplète car elle ne comporte pas de mesures dans les sols et dans les végétaux ;
- le stock de déchets en attente d'incinération est supérieur à 2 500 tonnes. En outre, des déchets sont entreposés en dehors de la fosse (sur le quai de déchargement) ;
- les moyens de lutte contre l'incendie ne sont pas opérationnels à tout instant (RIA inaccessible (Robinet d'Incendie Armé), RIA et rampe d'aspersion ammoniacale non alimentés en eau).

M. MIOSSEC revient sur le stockage de déchets en dehors de la fosse. Il souligne que ce fonctionnement en mode dégradé n'est pas acceptable et demande à l'exploitant de trouver des solutions pérennes pour que cela ne se reproduise pas

Mme DUDOIT précise que des points réguliers sont réalisés avec la société ORVADE afin de réorienter les déchets issus des déchetteries d'Orléans Métropole ou de l'activité économique vers des centres de stockages ou vers l'incinérateur de Gien-Arrabloy.

Celle-ci indique qu'il faudrait réceptionner uniquement les déchets produits par les entreprises du Loiret ainsi qu'augmenter le prix de cette collecte.

M. RUFFIER souhaite savoir où sont orientés ces déchets refusés.

M. BACHIMONT indique que le site ne reçoit plus les déchets en provenance du département du 41.

4 500 tonnes de DVD ont été détournées.

Celui-ci explique que ces déchets sont envoyés à l'incinérateur de Gien-Arrabloy.

#### **6. Question diverses et échanges avec l'assemblée**

M. RUFFIER et M. DUGALLEIX s'interrogent sur le tonnage maximum de déchets autorisé à être incinéré.

M. BACHIMONT répond que l'autorisation est de 115 000 tonnes.

M. RUFFIER suggère qu'un autre four soit construit.

M. BACHIMONT explique que la reprise économique engendre l'augmentation de l'activité d'incinération.

M. DUPIRE se demande si un meilleur tri des emballages plastiques ne permettrait pas de réduire les tonnages de déchets incinérés.

M. BACHIMONT explique que la Chine a fermé son marché à ce type de déchets. Or, les entreprises de valorisation de ces déchets ne sont pas suffisantes en France.

M. RUFFIER demande si les nouveaux sacs fins disponibles au rayon des magasins sont en plastiques.

M. BACHIMONT confirme.

M. DUPIRE s'interroge sur le fait que le site ne valorise pas les blister, les pots de yaourt et les barquettes. Il précise qu'il existe des sites qui sont en capacité de le faire en Bretagne.

M. BACHIMONT et Mme DUDOIT précisent qu'il s'agit de sites pilotes.

M. BACHIMONT souligne l'importance qu'il y ait des entreprises capables de les valoriser.

M. MIOSSEC rappelle que des mesures sur le sol et les végétaux devront être réalisées par l'exploitant en 2018.

Celui-ci demande quand seront transmis les résultats des contrôles des rejets atmosphériques réalisés en 2018.

M. BACHIMONT répond qu'ils lui seront communiqués dans un mois.

M. MIOSSEC indique que l'enquête publique relative au futur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets devrait intervenir en mars 2019. Il précise que seraient interdits à l'horizon 2031 les incinérateurs dont la performance énergétique est inférieure à 65 %. Le site de l'UTOM étant d'ores et déjà au dessus du seuil de 65 %, celui-ci ne devrait pas rencontrer de difficultés particulières sous réserve de maintenir une performance énergétique élevée.

En l'absence d'autres questions, M. GIRAUD remercie les membres présents pour la qualité des échanges et clôt la réunion.

**Le Président de la CSS,**

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and a vertical line extending downwards.

**Patrick GIRAUD**

